

« Étranglée par une beste féroce » :  
le loup et l'homme  
*dans le cadre de l'actuel département  
d'Ille-et-Vilaine (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*

Il y a huit jours, le fermier [...] est venu m'avertir que deux loups étaient vus journellement sur les champs, qu'ils avaient mangé six moutons à divers cultivateurs depuis un mois<sup>1</sup>.

Des loups, des moutons, des éleveurs protestant contre les « ravages considérables » causés sur leurs troupeaux et demandant l'organisation de battues pour éradiquer ce « fléau dévastateur » que constitue le loup<sup>2</sup> : le fait serait presque banal aujourd'hui dans toute une partie du massif alpin où le prédateur est réapparu au début des années 1990 après presque un siècle d'absence. Mais l'on a oublié que ces plaintes furent aussi celles de cultivateurs bretons — en l'occurrence ici à Izé, dans l'arrondissement de Vitré — jusqu'il y a 150 ans seulement, y compris en un département, l'Ille-et-Vilaine, à la fois moins forestier et plus densément peuplé que ses voisins de Basse-Bretagne.

Le fait est connu des historiens ; il n'a cependant guère donné lieu à des recherches particulièrement poussées. Certes, un certain nombre de travaux, d'inégal intérêt, ont été publiés sur ce thème depuis un siècle environ. En 1943, J. Mallejac proposait ainsi un court article dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, centré comme il se doit sur les loups dans ce seul département<sup>3</sup>. Le travail de L. Durand-Vaugaron, publié en 1963 et 1964 dans les *Annales de Bretagne*, plus précis, apparaît cependant désormais bien vieilli<sup>4</sup>. L'ouvrage de synthèse plus récent proposé par J. Cornou n'offre guère, quant à lui, de quoi contenter le chercheur souhaitant dépasser

---

1. ADIV, 4 M 193, lettre du comte de Châteaubourg au préfet d'Ille-et-Vilaine, 25 avril 1845.

2. ADIV, 4 M 192, courrier au préfet envoyé de Tinténiac, 1825.

3. MALLEJAC (Jean), « Les loups dans le Finistère », *BSAF*, 1943, p. 53-60.

4. DURAND-VAUGARON (Louis), « Le loup en Bretagne pendant cent ans (1773-1872), d'après des documents inédits », *Annales de Bretagne*, 70, 3, 1963, p. 290-338 et 71, 2, 1964, p. 269-313.

quelques généralités<sup>5</sup>. Plus récemment, le naturaliste F. de Beaulieu a abordé cette question des loups en Bretagne sous ses différents aspects — historiques, zoologiques, fabuleux, littéraires — sans toutefois faire ressortir les spécificités du territoire du futur département d’Ille-et-Vilaine qui nous intéressera plus particulièrement ici<sup>6</sup>.

Les sources concernant cette présence du loup en Bretagne de manière générale, en Haute-Bretagne plus particulièrement, existent pourtant, nombreuses bien que dispersées. Ainsi des brèves allusions des mémorialistes, des notations souvent trop courtes elles aussi — mais si précieuses — des curés d’Ancien Régime dans leurs registres paroissiaux, ou encore des articles qu’une presse locale très présente à compter des années 1840-1850 put consacrer à quelques affaires particulièrement retentissantes. Tout aussi ponctuellement, les archives judiciaires fournissent quelques pièces se rapportant à la présence du loup, des pièces dont le principal mérite est indéniablement l’extrême — et froide — précision. Les seules sources quelque peu massives dont bénéficie l’historien émanent en fait de l’administration : passons sur les rares documents des fonds de l’intendance antérieurs à 1789-1790<sup>7</sup> ; il faut en fait attendre la période du Directoire et la mise en place d’un système de primes pour l’abattage des loups pour voir apparaître des archives en grand nombre.

Ce sont ces diverses archives que nous avons choisi de mobiliser ici, profitant en cela des apports très stimulants des récents travaux de J.-M. Moriceau pour proposer une approche, pour une part renouvelée, de la question des rapports entre le loup et l’homme sur un territoire, celui du futur département d’Ille-et-Vilaine, où la présence de ce « grand prédateur » est aujourd’hui largement oubliée<sup>8</sup>.

### La présence du loup en Haute-Bretagne : une évaluation difficile

Tenter d’évaluer de manière un tant soit peu précise l’importance de la population lupine en Ille-et-Vilaine n’est pas sans difficultés. Si la toponymie atteste, de manière indubitable, de la présence des loups en Haute-Bretagne, elle pose cependant problème : les Fosse-au(x)-Loup(s), Loup-Pendu et autres Pend-Loup/Penloup, au nombre respectivement de 8, 6 et 1 en Ille-et-Vilaine, sont en effet particulièrement difficiles à dater avec précision ; leur distribution

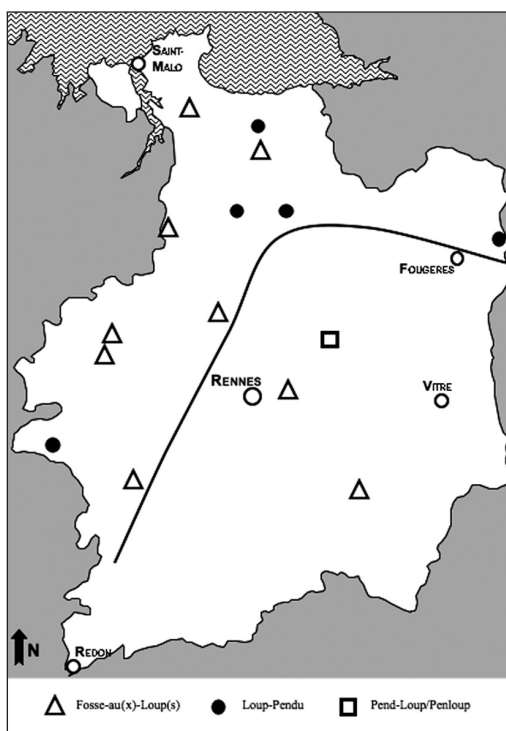
5. CORNOU (Jakez), *Les loups en Bretagne*, Pont l’Abbé, Éditions SKED, 1983.

6. BEAULIEU (François de), « Les derniers loups : la fin d’un grand prédateur », *Ar Men*, 20, 1989, p. 20-33 et, surtout, BEAULIEU (François de), *Quand on parle du loup en Bretagne*, Brest, Le Télégramme, 2004.

7. Pour le territoire correspondant au futur département d’Ille-et-Vilaine, l’essentiel se trouve réunit sous deux cotes : ADIV, C 155 et C 1599. Et encore ces documents concernent-ils pour une large part la Basse-Bretagne où, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, le loup est bien plus présent.

8. MORICEAU (Jean-Marc), *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l’homme en France, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2007.

à l'échelle du département, sans grand rapport avec ce que l'on sait de la répartition des animaux, laisse cependant entrevoir une origine ancienne (carte 1)<sup>9</sup>. Les témoignages de quelques mémorialistes se révèlent sans doute plus précieux. Mais une fois que l'on a pris soin de rappeler que Madame de Sévigné, dans une lettre du 21 octobre 1671, signale «qu'il y a des loups dans mon bois» du château des Rochers, précisant avoir «deux ou trois gardes qui me suivent le soir, le fusil sur l'épaule», l'on n'est, avouons-le, qu'à peine plus avancé<sup>10</sup>.



Carte 1  
Les toponymies faisant référence au loup en Ille-et-Vilaine

9. Sur ce point, DURAND-VAUGARON (Louis), «Le loup en Bretagne...», art. cité, 1963, p. 294-295. L'on pourra cependant regretter que l'auteur n'ait pas cartographié ces différents toponymes et qu'il en ait omis certains. Ce travail est donc à compléter par la *Nomenclature des écarts, hameaux et lieux-dits. Ille-et-Vilaine*, Rennes, Direction régionale de l'Insee, s.d.
10. SÉVIGNÉ (Madame de), *Correspondance. Tome I*, Paris, Gallimard, 1972, p. 367. Dans une lettre du 23 octobre 1675, en pleine répression de la révolte du Papier Timbré, elle écrit à sa fille: «Vous avez peur, ma fille, que les loups ne me mangent [...]. Il est vrai qu'ils feroient un assez bon repas de ma personne, mais j'ai tellement mon infanterie autour de moi, que je ne les crains point»; SÉVIGNÉ (Madame de), *Correspondance. Tome II*, Paris, Gallimard, 1974, p. 140.

Faute d'un hypothétique recensement comparable à ceux menés de nos jours par les naturalistes, seules les statistiques des animaux abattus permettent donc une première approche, certes très indirecte et en cela incomplète, de la population lupine. Entre messidor an V (juillet 1797) et messidor an VII (juillet 1799), en l'espace de deux années donc, 132 loups de tous âges sont tués et dûment enregistrés par l'administration du département d'Ille-et-Vilaine, notamment parce que chaque bête abattue rapporte, en application du décret du 11 ventôse an III et de l'arrêté du 19 pluviôse an V, puis de la loi du 10 messidor de la même année, une prime de quelques dizaines de francs au chasseur<sup>11</sup>. La plupart de ces animaux — 87 au total — sont des louveteaux de l'année, sans doute plus faciles à capturer ou à abattre, parfois par portées entières : 6 sont ainsi tués à Bain le 2 messidor an VI par un certain Giffard, 7 autres le 6 prairial an VII à Poligné, 6 à Chanteloup le 21 messidor de la même année<sup>12</sup>, etc. Reste qu'au-delà de ces cibles « faciles » que constituent les plus jeunes animaux, une quarantaine d'adultes ont aussi été abattus. Difficile, à partir de ces seules données, d'en déduire des chiffres plus globaux sur la population de loups à l'échelle du département dans son ensemble : gageons cependant qu'ils sont quelques centaines au moins<sup>13</sup>.

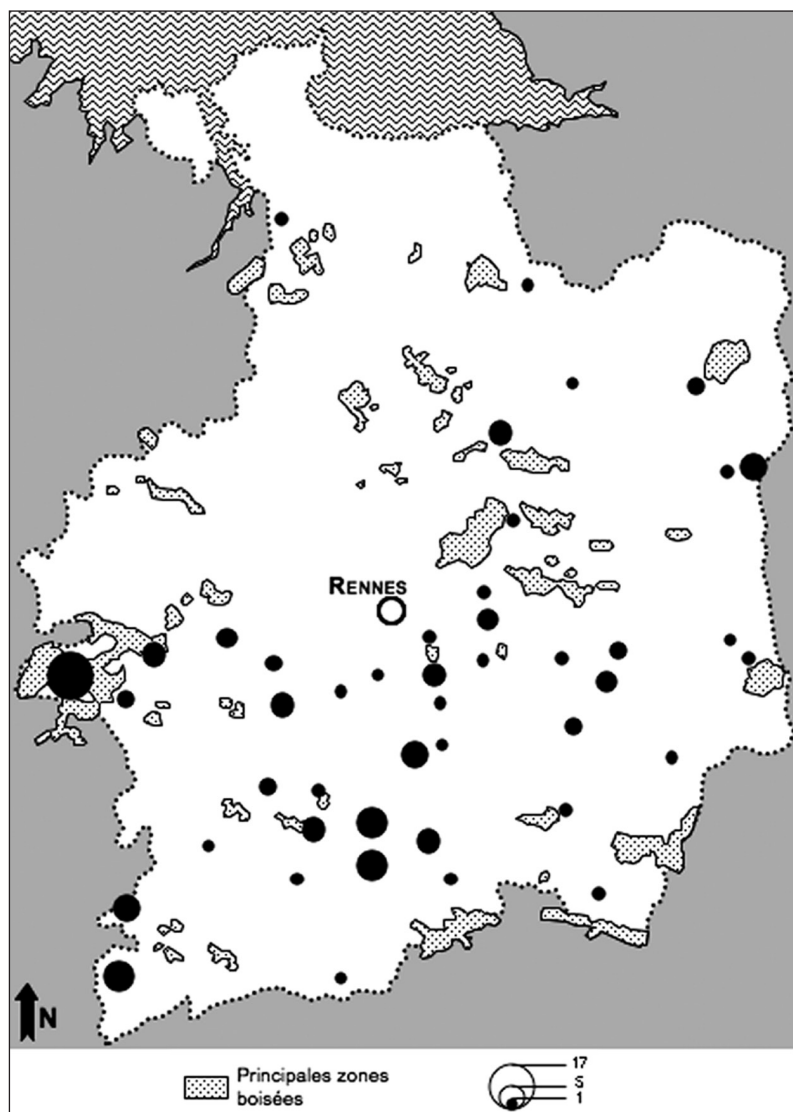
Leur répartition sur l'ensemble du territoire de l'Ille-et-Vilaine dit bien la banalité relative de cette présence (carte 2). Certes, la plupart des animaux ont été abattus au sud et à l'est d'un arc de cercle qui, en passant par le chef-lieu du département, rejoindrait la forêt de Ville-Cartier à celle de Paimpont — ou Brécilien, comme le disent les sources du temps. Nombreuses sont ainsi les communes alors concernées, et pas seulement celles situées à proximité des plus grandes étendues boisées. Plusieurs bêtes sont bien tuées à Paimpont, à Chelun aux lisières de la forêt de La Guerche, ou à Liffré près de celles de Rennes et de Liffré. Mais il apparaît que la plupart des loups sont abattus au voisinage de bois et taillis de dimensions souvent modestes : ainsi dans les communes de Cornillé, Louvigné-de-Bais, Domagné, Marpiré, pourtant éloignées de toute forêt digne de ce nom. De manière très significative d'ailleurs, la présence de loups aux portes de Rennes n'est pas simplement occasionnelle : le bois de Seuvres, entre autres, aux confins de Vern

11. ADIV, L 232 et L 498. Cette moyenne d'une soixantaine de bêtes abattues par an est supérieure à celle des années suivantes : seuls 40, 31 et 30 loups sont tués en l'an VIII, en l'an IX et en l'an X ; ADIV, 4 M 191, *États des loups détruits*.

12. ADIV, L 498. En l'an IX, deux habitants d'Erbrée, près de Vitré, déclarent qu'« ayant aperçu dans le Bois de la Branchette près le village d'Erbrée, plusieurs empreintes de loup notamment sur le bord d'un grand trou de la garenne qui existe dans cette partie dudit bois de la Branchette et soupçonnant qu'une louve avoit pu mettre bas et déposer ses petits dans ce trou ils résolurent de s'en assurer et bêcheurent sur ce trou en différents endroits en suivant sa direction et qu'effectivement à une certaine distance de l'entrée dudit trou ils y trouvèrent deux petits louveteaux qu'ils en arrachèrent ». Les deux louveteaux sont ensuite assommés en présence du maire de Vitré qui « fait couper le bout des deux oreilles et la pate gauche de devant de chacun d'eux pour être envoyé à la sous-préfecture » ; ADIV, 4 M 191, procès-verbal du 5 prairial an IX.

13. Rappelons qu'en 2007, l'on estimait à une dizaine de meutes et à moins de 50 le nombre de loups en France, pour l'essentiel concentrés sur quelques départements alpins.

et Chantepie, en abrite un certain nombre ; quatre sont d'ailleurs tués dans la première de ces communes entre l'an V et l'an VII, un autre à Chantepie. Mais d'autres bêtes sont aussi victimes des chasseurs un peu plus loin, à Noyal-sur-Vilaine, Acigné, Chartres, Bruz ou Domloup.



Carte 2  
*Les loups tués en Ille-et-Vilaine : an V-an VII*

Une cinquantaine d'années plus tard, entre 1849 et 1851, la situation a assez largement évolué. En l'espace de trois années cette fois, ce sont 70 loups « seulement » qui ont été abattus, soit une vingtaine en moyenne chaque année. Certes, la situation en ce domaine est très variable d'une année à l'autre, au gré pour une part de la plus ou moins grande activité déployée par les louvetiers, de l'intérêt porté par les autorités à cette question aussi<sup>14</sup>. Le recul des prises est suffisamment net cependant pour laisser penser à un repli comparable des populations lupines en Ille-et-Vilaine. Très significative est de ce fait la modification partielle de la cartographie des lieux d'abattage (carte 3). L'on retrouve bien l'arc de cercle précédemment décrit — plus encore si l'on tient compte des quelques loups tués dans l'arrondissement de Vitré en 1846, nuanciant le vide excessif des marges orientales du département tel qu'il apparaît sur notre carte<sup>15</sup>. Reste que la concentration progressive des « derniers » loups dans un petit quart sud-ouest du département, entre la forêt de Paimpont et celle de Teillay, apparaît de manière très nette. La chose ne surprendra guère : c'est déjà ici que, vers 1800, les prédateurs étaient les plus nombreux. C'est d'ailleurs aussi tout près de là, dans l'est du Morbihan, qu'A. Molinier situe l'essentiel des bêtes abattues dans ce département limitrophe des arrondissements de Redon et de Montfort<sup>16</sup>. C'est enfin ici que les landes et taillis occupent les surfaces les plus importantes jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

La chasse explique indéniablement ce net recul. Certes, l'Ille-et-Vilaine n'a pas, en la matière, l'image qui est celle du Centre-Bretagne : c'est, par exemple, dans les environs de Carhaix que, dans les années 1855-1856 encore, le révérend Edward W. L. Davies vient tout exprès pour chasser le loup<sup>17</sup>. Au même moment ou presque, dans sa *France illustrée* publiée en 1853, si Victor-Adolphe Malte-Brun signale bien en ce qui concerne notre département un « gibier [...] très abondant », il n'y est question que « des sangliers, des chevreuils et des cerfs » ou encore des « lièvres et [des] lapins [...] communs dans les plaines » alors que la notice sur la Loire-Inférieure mentionne « le loup, le sanglier, le renard », celle sur le Morbihan insistant quant à elle sur le « grand nombre de loups et de renards » que renfermeraient ses forêts<sup>18</sup>. Mais la chasse au loup n'en est pas moins une réalité des campagnes d'Ille-et-Vilaine pendant toute une partie des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles au moins.

14. Entre le 1<sup>er</sup> mai 1822 et le 1<sup>er</sup> mai 1823 par exemple, seuls 19 loups avaient été abattus (ADIV, 4 M 191, rapport du 7 juin 1823). En 1846, 60 animaux le sont (ADIV, 4 M 194).

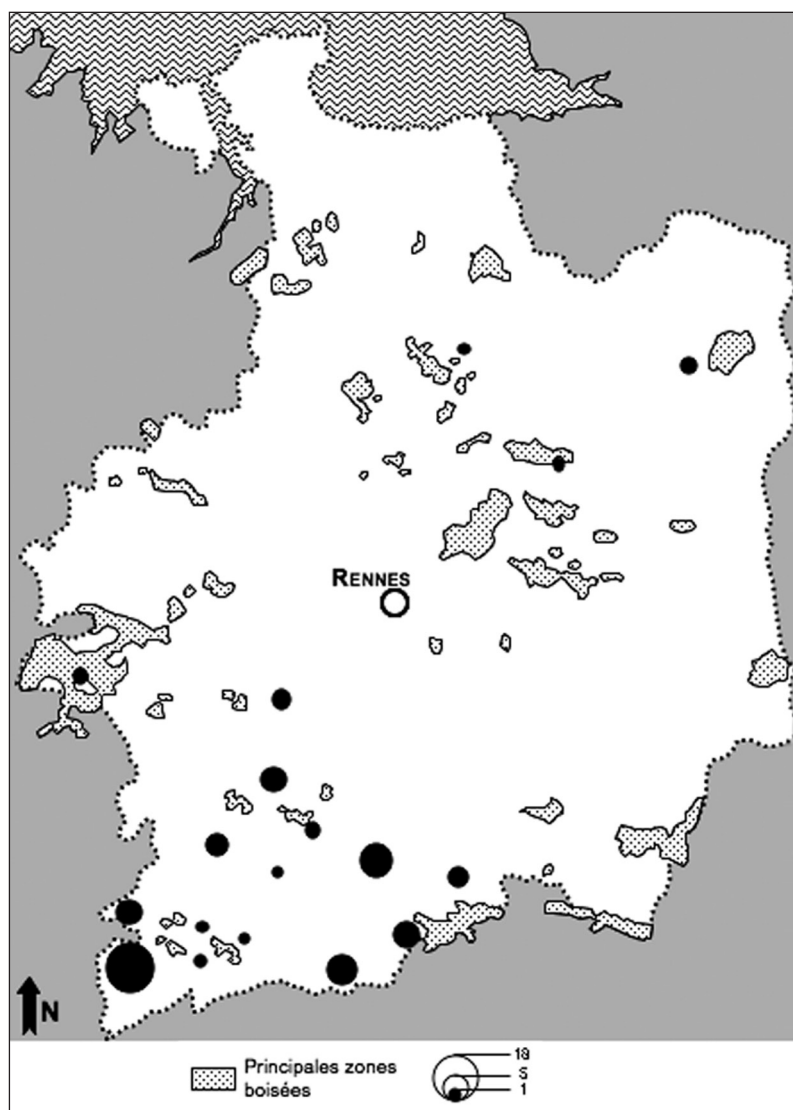
15. En 1846 par exemple, des loups sont tués à Montreuil-sous-Pérouse, Marpiré, Martigné-Ferchaud, Argentré, La Guerche ou Izé ; ADIV, 4 M 194.

16. MOLINIER, Alain, « Une cartographie des loups tués en France et dans les territoires sous contrôle français vers 1800. Jalons pour une écologie des loups », *Le monde alpin et rhodanien*, 2002-1/3, p. 101-116.

17. DAVIES (Edward W.L.), *Wolf-Hunting and Wild-Sport in Lower-Brittany*, London, Chapman and Hall, 1875. Nous renvoyons à la traduction préfacée par F. de Beaulieu et G. Joncour publiée en 1985.

18. MALTE-BRUN (Victor-Adolphe), *La France illustrée. Géographie, histoire, administration et statistique*, Paris, Barba, 1853, p. 3.

Quatre types de chasses coexistent d'ailleurs dans nos sources. Le premier type correspond à une chasse, occasionnelle et presque fortuite, liée au hasard de la rencontre d'un loup ou, plus souvent, de louveteaux. En la matière, toutes les armes sont bonnes : fourche, râteau, bâton, pierre, le fusil



Carte 3  
Les loups tués en Ille-et-Vilaine : 1849-1851

étant l'exception<sup>19</sup>. Le second type est pratiqué par les « chasseurs de prime », en général des ruraux habitant à proximité de zones boisées et qui apparaissent de manière récurrente dans nos sources : ainsi d'un certain Feron, de Paimpont, ou de Guérin, habitant Chelun. Pour le seul an IV de la République (1796-1797), ce dernier abat dans la forêt de La Guerche un loup le 4 prairial, un autre le 22 germinal, trois louves pleines les 22 frimaire, 6 nivôse et 30 floréal, une quatrième portant cinq louveteaux le 1<sup>er</sup> floréal, enfin un dernier loup le 12 du même mois, au total sept bêtes et, indirectement, une quinzaine de petits sans doute<sup>20</sup>. Le troisième type de chasse est celui exercé par les lieutenants de louveterie. Ceux-ci, nommés par l'État, sont, dans notre département, issus de l'aristocratie locale : on y trouve messieurs du Boberil, de Châteaubourg, Duplessis-Grénédan, de Langle, de Quénétaïn et autres de Rengervé<sup>21</sup>. Ils chassent parfois à courre, organisent aussi et surtout, après autorisation préfectorale, des battues lorsque les menaces du loup se font trop pressantes. L'on rejoint d'ailleurs ici le quatrième et dernier type de chasse, celui lié à ces circonstances exceptionnelles, notamment à des attaques répétées de loups sur le bétail et, ponctuellement, sur les hommes, comme dans le cas de la mobilisation au son du tocsin d'une soixantaine de chasseurs pour abattre une louve enragée à Laillé en juin 1816<sup>22</sup>. Cette chasse « défensive » dissimule en fait à son tour deux types de réalités très différentes : aux demandes des maires visant à protéger leurs concitoyens s'ajoutent en effet celles d'amateurs qui semblent prétexter de la présence du loup pour organiser des parties de chasse avec des amis, « deux beaux-frères » ou « quelques chasseurs éprouvés avec d'excellents chiens », ainsi que le proposent deux lieutenants de louveterie qui trouvent ainsi le moyen de faire de la mission qui est la leur un loisir pour eux et leurs proches<sup>23</sup>.

Ces activités cynégétiques disparaissent cependant assez rapidement semble-t-il au début de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en Ille-et-Vilaine, victimes de la strychnine désormais utilisée pour les exterminer. Certes,

19. La chose est particulièrement nette dans les premières années suivant l'adoption du système des primes, la chouannerie ayant conduit à un désarmement — au moins théorique — des campagnes. En l'an VIII, le préfet note notamment que « dans un moment où les campagnes voient souvent quelques brigands armés, il me paraît important que la chasse ne soit permise qu'avec beaucoup de réserve » (cité par DURAND-VAUGARON (Louis), « Le loup en Bretagne... », art. cité, 1963, p. 291). De manière significative, les gardes nationaux de Retiers, une zone et des hommes réputés acquis à la République, n'ont aucune difficulté à se procurer des armes pour chasser. Sur ce point, voir *infra* « Annexes », document 1.

20. ADIV, L 498.

21. Le recrutement de ces lieutenants de louveterie est assez identique dans le département voisin des Côtes-du-Nord. L'on doit à l'un d'entre eux, M. Halna Du Frettay, les descriptions les plus précises de la chasse au loup en Bretagne (HALNA DU FRETTAY (baron M.), *Mes chasses aux loups*, Saint-Brieuc, Prudhomme, 1891). Il revendique à lui seul 344 loups abattus en vingt ans...

22. ADIV, 7 M 277 et *infra*.

23. ADIV, 4 M 193, lettres des 21 février 1846 et 2 août 1847.



selon J. Cornou, « le docteur Joseph Oberthur de Rennes, qui mourut en 1956, aperçut de temps en temps des loups isolés vers 1910 près des fermes entre Rennes et Paimpont<sup>24</sup> ». La dernière prime bretonne avait cependant été versée à Milizac en 1891, les ultimes loups étant tués avant la Grande Guerre, à Pencran dans le Finistère et Loudéac dans les Côtes-du-Nord en 1895, à Trémeven en 1913, un autre à Botsorhel, le dernier chassé à courre peu après 1900. Restait, pour un temps au moins, la mémoire des attaques du loup sur l'homme.

### **Des attaques de loups « anthropophages » jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle ?**

Un animal plutôt craintif, fuyant l'homme en de multiples occasions : telle est l'image du loup à en croire un certain nombre de sources à notre disposition, ce qui ne saurait surprendre étant donné ce que l'on sait de ses modes de vie dans l'Europe de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en messidor an X (juillet 1802), un Vitréen « s'étant mis à crier » sur une louve et deux louveteaux, les trois bêtes « prirent la fuite » sans demander leur reste<sup>25</sup>. Deux ans plus tôt, à Balazé, quelques kilomètres plus au nord, deux jeunes enfants, Jacques et Jean Pinot, « s'étant saisis de pierres coururent sur la louve et ses louveteaux » qu'ils venaient de repérer : selon l'un des courageux, « son frère l'ayant menacée avec un bâton la fit fuir », ce qui leur permit de devenir « maîtres [d'un] petit loup qu'ils assommèrent »<sup>26</sup>.

Reste que l'animal ne fuit pas systématiquement, qu'il fait même parfois preuve d'une certaine audace. En 1841 par exemple, le maire de Vitré, Thomas de La Plesse, se plaint au sous-préfet de l'arrondissement que « depuis trois jours, le loup fait de nombreux ravages dans la commune, jusqu'aux portes de la ville<sup>27</sup> ». Là, il s'en prend aux bestiaux, moutons, vaches et chevaux :

Dans la nuit de lundi à mardi, il a mordu un poulain à la Mélinais, une jument et un autre poulain appartenant au nommé Prou, habitant au Rachapt. La nuit suivante, il a pillé un poulain au village du Grand Villaudin, un autre poulain au lieu de la Petite Galienais ; il a tué un cheval aux Cours en la commune de Taillis.

D'ailleurs, précise le maire, « les tanneurs de Vitré ont, depuis quelque temps, acheté un nombre considérable de moutons étranglés par cet animal, dont l'audace et la voracité doivent étonner en cette saison ». Une audace et une voracité qui inquiètent les habitants et les autorités : ainsi, « hier matin,

---

24. CORNOU (Jakez), *Les loups en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 73. Celui-ci ne cite cependant pas ses sources.

25. ADIV, 4 M 191, procès-verbal du 21 messidor an X.

26. ADIV, 4 M 191, procès-verbal du 4 thermidor an VIII.

27. ADIV, 4 M 192, lettre du 30 septembre 1841.

à onze heures, les vaches de la Robannerie près Vitré se rassemblèrent toutes au milieu d'un champ et mugirent, comme elles le font à l'approche du loup, qui cependant ne fut pas vu». Même invisible, le loup fait peur. À juste titre sans doute pour une part.

En effet, les exemples d'enfants tués par le loup ne sont pas rares dans les archives, sans que ce type d'affaire soit non plus tout à fait banal. A. Croix, qui dépouilla de manière exhaustive les registres paroissiaux de l'ensemble de la Bretagne jusqu'aux années 1675, en cite un certain nombre concernant le futur département d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, à la date du 19 août 1598, Jacques Corget, un adolescent de 14 ans, est enterré à Izé, mort « dévoré et mangé et étranglé par une beste sauvage<sup>28</sup> ». Quelques jours plus tard, un autre enfant est lui aussi « mangé et étranglé par une beste sauvage », peut-être — sans doute ? — la même. Certes, cette année 1598 est celle qui marque la fin des guerres de la Ligue dans la province, une période qui, par les ravages causés, se révèle ici comme ailleurs particulièrement propice à la multiplication des loups d'une part, de leurs attaques sur l'homme d'autre part<sup>29</sup>. Mais ces périodes de troubles ne sont pas les seules concernées. Le 11 octobre 1811 encore, un adolescent de 14 ans, Louis Herpeux, aurait « disparu traîné au fond des bois par un loup énorme » à Québriac<sup>30</sup>, une affaire qui n'a cependant guère laissé de traces dans les archives.

Le cas des petites Georgine Racinais et Anne Massot, victimes à l'été 1743 d'« une beste carnassière inconnue dans ces païs », est beaucoup mieux connu<sup>31</sup>. L'affaire, pour exceptionnelle qu'elle soit, n'en est pas moins particulièrement intéressante, et ce à plus d'un titre. Tout d'abord parce que les exemples aussi bien documentés sont rares en Bretagne : seule, à notre connaissance, une autre attaque de ce type, près de Rosporden, en août 1773, a donné lieu à la rédaction de descriptions aussi précises<sup>32</sup>. Ensuite — et surtout — parce que les cas d'Anne Massot et Georgine Racinais apparaissent en bien des points assez représentatifs des attaques répertoriées au milieu du siècle des Lumières<sup>33</sup>.

À l'origine de notre documentation, l'on trouve en fait un arrêt sur remontrance du parlement de Bretagne, en date du 17 septembre 1743 : garante du « bon ordre et [de] la sûreté publique », la cour a été alertée au début de ce mois par « les bruits qui s'étoient répandus au sujet du carnage fait par une ou plusieurs bêtes féroces dans les paroisses de S[aint]-Jean-sur-Villaines,

28. CROIX (Alain), *Moi, Jean Martin, curé de Plouvellec. Curés « journalistes » de la Renaissance à la fin du 17<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Apogée, 1993, p. 64.

29. Sur ce point, voir les données proposées par CROIX (Alain), *Moi, Jean Martin...*, *op. cit.*, p. 64 pour l'ensemble de la Bretagne, données reprises et complétées à l'échelle de la France par MORICEAU (Jean-Marc), *Histoire du méchant loup...*, *op. cit.*, p. 99-104.

30. MORICEAU (Jean-Marc), *Histoire du méchant loup...*, *op. cit.*, p. 588.

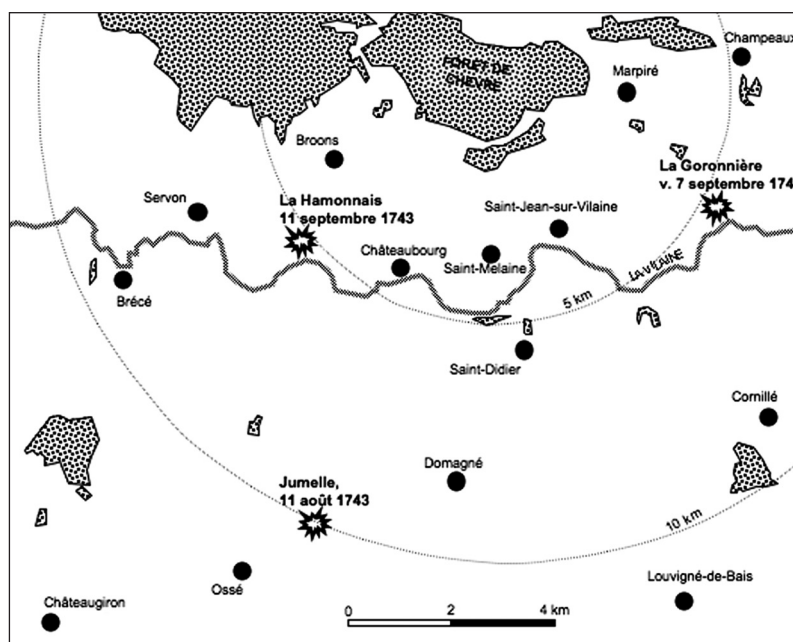
31. ADIV, 1 Bf 1590. Voir *infra* « Annexes ».

32. ADIV, C 1599, lettre de Laurens en date du 23 septembre 1773.

33. Nous reprenons ici les grandes conclusions de MORICEAU (Jean-Marc), *op. cit.*

Châteaubourg, Cervon et autres lieux<sup>34</sup>». Rapidement, on dépêche sur place Pierre Curé, commissaire de police, dont l'enquête conclut que «ces bêtes ont dévoré et mis à mort jusques à trois enfants». Des enfants «dévoré[s] et mis à mort»: c'est bien ce que nous révèlent les différentes sources.

Notons tout d'abord l'unité de lieu et, à quelques jours près, de temps des différentes attaques : le village de Jumelle en Domagné le 11 août, celui de la Gorronnière en Saint-Jean-sur-Vilaine vers le 7 septembre, enfin celui de la Hammonais en Servon le 11 septembre, trois hameaux situés à quelques hectomètres ou quelques kilomètres au sud de la forêt de Chevré, à proximité de la vallée de la Vilaine qui semble avoir constitué le principal axe de pénétration de l'animal (carte 4). L'animal et non les animaux : il est probable en effet qu'il n'y ait eu qu'un seul et même coupable. L'unité de lieu plaide bien sûr en ce sens. Surtout, une seule bête a été observée par ceux qui l'ont prise en chasse après la troisième attaque : nous y reviendrons.



Carte 4

*Les attaques d'un loup anthropophage au sud de la forêt de Chevré en 1743*

Cette «beste carnassière» n'a rien du loup enragé. Visiblement, il ne s'agit pas pour elle de mordre au hasard, comme le font les animaux atteints

34. ADIV, 1 Bf 1590.

par la maladie dans son dernier stade : d'ailleurs, ces attaques répétées ne se traduisent qu'exceptionnellement par la mort instantanée des victimes. Surtout, ces attaques de bêtes enragées sont concentrées sur quelques dizaines d'heures, deux jours tout au plus en général : dans notre cas, un mois sépare la mort de Georgine Racinais et celle d'Anne Massot. Il s'est donc agi pour notre animal de tuer pour se nourrir. Ceci explique d'ailleurs pour une part le choix de ses victimes : deux fillettes, âgées de 8 et 9 ans, et « un enfant » que nous n'avons pu identifier, autant de proies particulièrement faciles pour ce loup qui cible ici de jeunes individus comme il l'aurait fait, en temps normal, avec un faon plutôt qu'une biche ou un cerf, un veau plutôt qu'une vache, etc. La chose n'a, de fait, rien d'exceptionnel : J.-M. Moriceau a ainsi pu montrer que, dans près de 58 % des 1 632 cas d'attaques de ce genre pour lesquels le sexe des victimes est connu, il s'agit de personnes de sexe féminin. Quant aux enfants, ils représentent 84 % de l'échantillon étudié, parmi lesquels « seules » 53 % sont des filles<sup>35</sup>. Pour être plus précis, c'est entre 6 et 15 ans que ces enfants sont les plus exposés, à des âges où ils quittent la — parfois modeste — protection de la maison pour se livrer à toute une série d'activités extérieures : jeux éventuellement à quelque distance du foyer, mais aussi et surtout garde des troupeaux<sup>36</sup>.

« Étranglée par une beste féroce » : c'est ainsi que semble avoir péri Anne Massot le 11 septembre 1743<sup>37</sup>. L'étranglement de ses proies est en effet le mode opératoire habituel du loup, que ces proies soient humaines ou animales, comme l'illustre le cas des moutons achetés par les tanneurs de Vitré évoqués plus haut<sup>38</sup>. C'est donc autour du cou que se concentrent les blessures : ainsi, « sur la gorge [d'Anne Massot], il y avoit plusieurs playes paroissant avoir été formées comme par une griffe ». Il s'agit pour le loup, en s'en prenant au point faible de ses victimes, de les immobiliser avant de les tuer, la force de sa mâchoire — une pression de 150 kg au m<sup>2</sup> ! — et la taille de ses crocs se révélant alors mortelles. Souvent, cette force provoque d'ailleurs la décapitation de la victime : les 42 dents agissent comme des cisailles qui finissent par faire céder les vertèbres cervicales. Ainsi, le 11 septembre 1743, le petit cou d'Anne Massot n'a pas résisté : « le cadavre dudit enfant étoit totalement séparé de la tête » selon le témoignage du recteur de la paroisse de Servon.

Cette mise à mort particulièrement violente ne constitue en fait que la seconde phase de l'attaque. La première nous échappe en général, faute de

35. MORICEAU (Jean-Marc), *op. cit.*, p. 372 sq.

36. C'est ce qu'indique par exemple un courrier du maire de Vitré en date du 5 juillet 1837, avouant que la présence de loups fait que l'on « craint vivement, non seulement pour les bestiaux mais encore pour les enfants qui les gardent ». En mai 1832 déjà, le maire de Trans, petite commune de l'arrondissement de Fougères, en bordure de la forêt de Villecartier, notait que « les enfants que l'on employe ordinairement à la garde des bestiaux ne peuvent plus les défendre » ; ADIV, 4 M 192.

37. ADIV, 1 Bf 1590.

38. C'est l'une des raisons qui a d'ailleurs conduit les bergers à équiper leurs chiens de solides colliers à pointes.

témoins: d'après les données rassemblées par J.-M. Moriceau, le loup cherche tout d'abord à renverser ses proies, par surprise, avant de les prendre à la gorge donc, non sans difficulté parfois en raison de la résistance qu'on lui oppose. Il est possible que ce soit le cas pour Georgine Racinais, qui présente de nombreuses blessures «aux tempes, à la face et dans toute la capacité du sternum, et côtes, mesmes sous l'aisselle gauche». Dans un troisième temps, la bête emporte sa victime pour se mettre à l'abri avant de la dévorer ou de la partager avec ses petits. C'est ainsi dans un courtill à chanvre, à l'écart des habitations, que l'on a découvert le corps d'Anne Massot, «sur du chanvre qu'on n'a pas cueilli dans cet endroit, [...] distant d'environ cinquante à soixante pas d'une maison habitée». S'y trouvent aussi «des cheveux dudit enfant au lieu où il fut trouvé égorgé», que le loup n'a logiquement pas ingurgités. Car l'animal tue pour se nourrir. Les petites victimes semblent avoir été pour une part dévorées. Dans le cas de Georgine Racinais, ce sont «les deux oreilles [qui] étoient détachées de la tête et en avoit été arrachées», comme souvent. Le cadavre d'Anne Massot laisse apparaître que «le dessous de la gorge avec la langue, les yeux et les oreilles étoient mangez». Rien de plus dans notre cas, car, dérangé dans son «festin», le loup est parfois contraint d'abandonner sa proie.

La réaction des habitants est en effet prompte parfois, quand bien même elle serait trop tardive pour les victimes. Le 11 septembre 1743 par exemple, André Fontaine, du bourg de Servon, «ayant appris que la bête dont est mention venoit de faire carnage, [...] fut en compagnie de plusieurs autres habitants dudit bourg à la chasse de lad. beste». Le témoignage de ces chasseurs improvisés est des plus précieux pour l'historien: ils en disent bien plus que les victimes sur le ou les coupable(s). Dans le cas présent, c'est «dans un bois taillis appartenant à Jean Marchand, métayer de la Croix», à proximité du bourg de Servon, que l'on identifie l'agresseur: il a la «forme d'un grand loup» dont «la peau lui apparut cependant un peu différente, y ayant plusieurs endroits de son corps marqués de taches plus blanches, qu'il lui parut plus eflanqué et plus long de taille que les loups ordinaires». Cette «bête» est-elle vraiment aussi extraordinaire que le décrit le médiocre chasseur dont les coups de fusil manquent l'animal? Difficile de le dire. Son comportement est en revanche très comparable à celui des autres loups anthropophages identifiés: des proies choisies parmi les êtres les plus faibles, nous l'avons vu, des attaques estivales comme dans 56 % des cas étudiés par J.-M. Moriceau, lorsque ces victimes quittent les abords de la maison pour s'aventurer dans les champs et les prés, lorsque le loup doit aussi nourrir ses petits<sup>39</sup>.

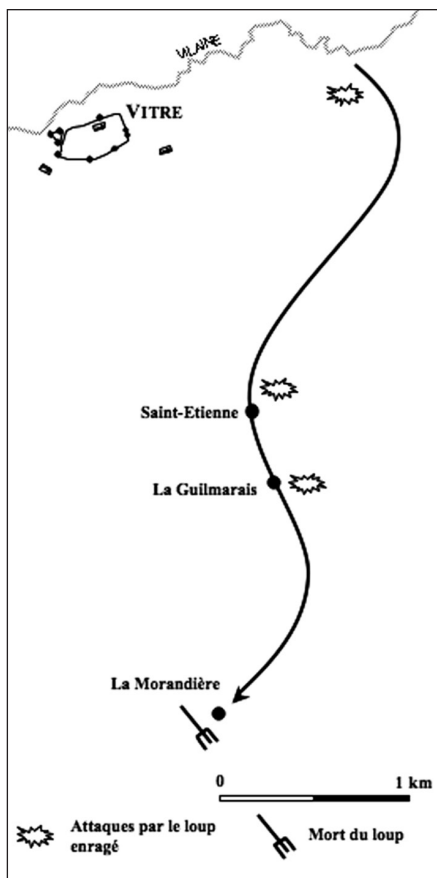
Ces «bêtes féroces» ne sont cependant pas les seules à s'en prendre à l'homme. Dans un nombre de cas sans doute assez comparable, ce sont les loups enragés, ces «agresseurs malgré eux» qu'il convient d'incriminer<sup>40</sup>.

39. MORICEAU (Jean-Marc), *op. cit.*, p. 279-295.

40. Nous reprenons ici l'expression de MORICEAU (Jean-Marc), *op. cit.*, p. 403.

### Les attaques plus communes de loups enragés

Les exemples ne manquent pas, là non plus, de références à ce type d'attaques. C'est le cas à Trans, en bordure de la forêt de Ville-Cartier, au nord du département, où, le 25 mai 1619, le jeune Raoul Leblois est enterré après avoir été « cruellement mangé d'un loup [...] enragé<sup>41</sup> ». C'est le cas à Vitré aussi en avril 1612. Là, à la date du 23 avril 1612, les registres de la paroisse de Notre-Dame signalent que « ce jour [...] se trouva un loup



entraigé à Saint-Etienne et Guillemarays, La Croix et autres endroits, qui mordit en la face cinq ou six personnes, et fut tué par La Morandière<sup>42</sup>. Il faut plusieurs semaines à la maladie pour se déclarer mais « le 21<sup>e</sup> jour après, qui estoit le 13 mai dict an, mourut Benoist Robin, et le mardi 15 may, mourut Jeanne Bouvet, et le samedi 29, mourut Estienne Gislebert, et à midi mourut Olivier Perrier, le tout de rage ». L'affaire est révélatrice : un loup furieux, au paroxysme de la rage, s'en prenant à tout une série de victimes le long de son chemin (carte 5), des victimes qui pour la plupart — ici quatre sur cinq ou six au moins — meurent dans d'atroces souffrances, « grandement tourmentez en leur corps », plusieurs semaines après l'attaque. La différence est ainsi nette avec les faits constatés en 1743. La documentation est cependant souvent lacunaire pour ces périodes plus anciennes<sup>43</sup>. Il en va autrement de trois autres affaires d'attaques de loups enragés concernant l'Ille-et-Vilaine, datant de 1815, de 1816 et de 1872.

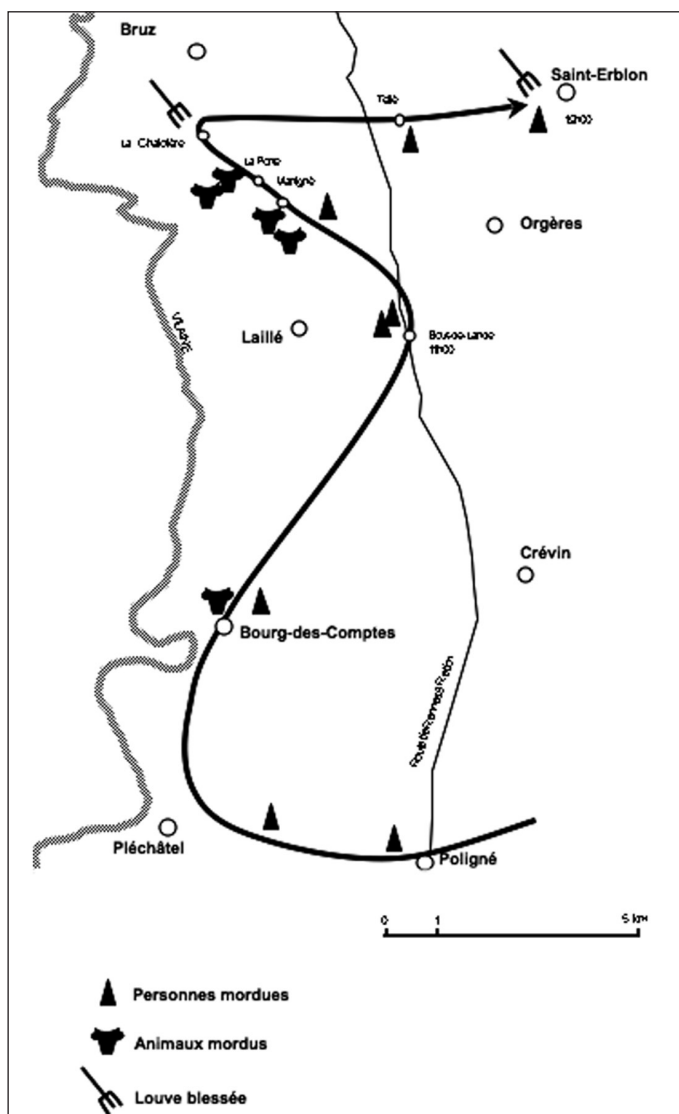
Carte 5  
Le parcours meurtrier  
d'un loup enragé à Vitré, en 1612

41. CROIX (Alain), *Moi, Jean Martin...*, *op. cit.*, p. 78.

42. PARIS-JALLOBERT (Abbé Paul), *Journal historique de Vitré ou documents et notes pour servir à l'histoire de cette ville*, Vitré, J. Guays, 1880, p. 69.

43. L'on trouve une affaire assez bien documentée concernant la paroisse de Commana, dans les Monts d'Arrée, en 1777 (ADIV, C 155). Nous sommes cependant ici bien loin de l'Ille-et-Vilaine qui nous préoccupe.

La seconde, la plus significative sans doute, a pour théâtre la vallée de la Vilaine, au sud de Rennes, entre Pléchéâtel et Saint-Erblon (carte 6). Une louve, qui pourrait venir de la région de Châteaubriant selon un rapport



Carte 6  
Le parcours de la louve dite « de Laillé », en 1816

de gendarmerie en date du 17 juillet<sup>44</sup>, aurait transité par le canton de Janzé où elle aurait mordu plusieurs chiens. Le 1<sup>er</sup> juin 1816 au matin, la bête est visiblement entrée dans cette ultime phase de la maladie, celle au cours de laquelle le virus, après avoir atteint le cerveau et provoqué une encéphalite, gagne certains endroits du corps par les nerfs provoquant notamment une paralysie du pharynx, empêchant la déglutition. C'est à ce moment notamment que l'animal cherche à mordre, alors que l'infection des glandes salivaires rend la bave contagieuse. Les premières victimes, chiens mis à part — mais l'on ne dispose d'aucune source fiable les concernant — sont, dans le cas présent, deux personnes mordues à Pléchâtel, à plus de 20 km de Janzé. L'animal poursuit ensuite sa route : à Bourg-des-Comptes, une autre personne et des animaux sont mordus, avant que la louve ne gagne Laillé, 10 km au nord. Là, les témoignages se font plus précis, notamment parce que notre agresseur passe devant la brigade de gendarmerie de Bout-de-Landes. Elle y est vers 11 h 00 et s'en prend à trois nouvelles personnes. Elle rejoint ensuite le hameau de Martigné, à 3 km, et celui, tout proche, de la Porte : elle y mord tout d'abord deux vaches puis trois génisses. Atteignant la Chalotière, en Bruz, 2 km plus loin, notre louve est blessée en affrontant Charles Harel. Désormais, elle est « suivie pendant une demi lieue au sang », en direction de l'est cette fois. Elle est signalée à Tellé puis à quelques centaines de mètres à peine du bourg de Saint-Erblon, où elle fait deux dernières victimes avant, finalement, d'être abattue vers 19 h 00. Elle a parcouru 21 km à vol d'oiseau depuis Pléchâtel – une quarantaine si elle est bien partie de Janzé – et mordu huit personnes et de nombreux animaux (tableau 1).

*Tableau 1*  
*Les victimes de la louve enragée de Laillé (juin 1816)*

Nom	Prénom	Profession, âge	Commune	Entrée à l'hospice	Situation au 11 juillet 1816
Le Gault	Julien	25 ans	Pléchâtel, Le Val-Himboul	12 juin	Sorti le 13 juin
Richer	Perrine	Domestique, 17 ans	Pléchâtel, métairie du Bois-Tenay	5 juillet	Sorti le 7 juillet
Fallais	Joseph	Laboureur	Bourg-des-Comptes, Sauzé	6 juin	Sorti le 2 juillet
Guichard	Jean	Gendarme	Laillé, Bout-de-Landes		
Texier	Pierre	28 ans	Laillé, Bout-de-Landes	4 juin	Restant à l'hospice
Jumel	Joseph		Laillé, Les Cours	4 juin	Mort le 2 juillet
Noyal	Pierre	28 ans	Saint-Erblon, L'Omelle	5 juin	Sorti le 2 juillet
Courtas	Jeanne		Saint-Erblon	5 juin	Morte le 11 juillet

44. Elle aurait cependant parcouru ainsi une cinquantaine de kilomètres en deux jours, ce qui n'a bien sûr rien d'exceptionnel pour un animal sain, mais le serait plus pour un animal atteint de la rage ; ADIV, 7 M 277, rapport du capitaine de gendarmerie de Rennes, 17 juillet 1816.



Tout autant que le nombre des victimes, c'est en général la violence des attaques qui ressort des sources se rapportant aux attaques de loups enragés<sup>45</sup>. Ce ne semble guère avoir été le cas autour de Laillé en 1816. Certes, une génisse a bien une oreille arrachée ; certes, le gendarme Guichard est attaqué à plusieurs reprises par la louve ; certes Charles Harel, de la Chalotière en Bruz, « l'embrocha un doit de sa fourche dans la geulle jusqu'au manche », ce qui ne l'empêche pas de revenir à l'assaut<sup>46</sup>. Mais on est loin ici des descriptions laissées l'année précédente concernant les « blessures très graves » reçues, d'après M. Daugast, médecin à Montfort, par « la nommée Fortin », avec d'autres habitants de Saint-Maugan « cruellement maltraités » par un loup enragé, ou encore à Quédillac en 1872<sup>47</sup>. Là, le 15 avril, six personnes sont mordues par une autre bête enragée. Parmi elles, le sieur Lorand, 50 ans, souffre de nombreuses « morsures et déchirures aux bras et aux cuisses », signes de l'acharnement de l'animal<sup>48</sup>. C'est cet acharnement — tout autant que la connaissance des conséquences souvent mortelles des attaques — qui provoque une véritable terreur parmi les populations. La peur suscitée par la louve de Laillé lors de son périple est, de ce point de vue, très révélatrice. « A goûter chez M. le Recteur » de la paroisse, le maire de Laillé, averti par le brigadier de la gendarmerie de Bout-de-Landes de l'attaque que vient de subir le gendarme Guichard, « fait sur le champ sonner le tocsain » : on ne le fait guère que dans des situations exceptionnelles. Aussitôt, « les habitants de cette commune se sont rassemblés avec les gendarmes, au nombre d'environ soixante, armés de fusils et de fourches, et ont fait une battue », sans résultat cependant<sup>49</sup>.

L'on sait en effet sans doute dans ces campagnes ce qu'une morsure signifierait : la mort, très probablement, atroce. Aussi les victimes de la louve de Laillé sont-elles rapidement admises à l'hôpital Saint-Yves de Rennes pour y suivre un traitement dont on attend cependant sans doute peu de choses. En ces années de l'ère pré-pastorienne, les effets de ces attaques sont désastreux pour les victimes et les soins pour le moins limités : la cautérisation des plaies en constitue l'essentiel, « les superficielles avec la muriate d'antimoine, les profondes avec le fer rouge » comme dans le cas de Jeanne Courtas, une petite fille de Saint-Erblon<sup>50</sup>. Les délais d'incubation de la maladie laissent entrevoir quelque espoir à certains malades, d'autant que des guérisseurs proposent parfois leurs services. C'est le cas — mais

45. Ainsi que l'écrit Jean-Marc MORICEAU, le loup enragé « ne dévorait pas à proprement parler ; il déchirait, déchiquetait, décharnait... jusqu'à l'horreur. Il scalpait, multipliait les lésions et réduisait les corps en charpie » (*op. cit.*, p. 404).

46. ADIV, 7 M 277, lettre de l'adjoint au maire de Bruz, 17 juin 1816.

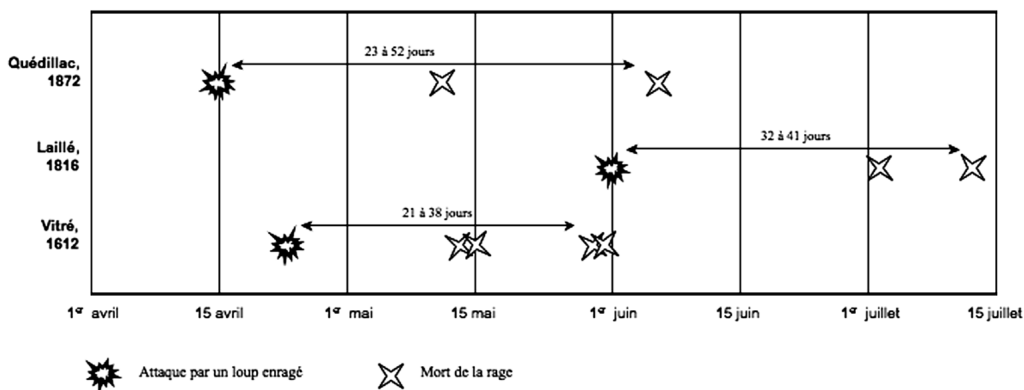
47. ADIV, 7 M 277, rapport de la brigade de gendarmerie de Montfort, 20 avril 1815.

48. ADIV, 7 M 276, rapport du sous-préfet de Montfort, 1<sup>er</sup> juillet 1872.

49. ADIV, 7 M 277, lettre du maire de Laillé au préfet, 3 juin 1816.

50. ADIV, 7 M 277, lettre de Bertin, médecin à l'hôpital Saint-Yves, 12 juillet 1816. Cinquante années plus tard, ces méthodes n'ont guère évolué : « le jour de la morsure, on a fortement cautériser » les blessures du sieur Lorand, attaqué en avril 1872. On y ajoute, pour une autre victime de ce loup, belladone, opium, chloroforme et bains de Barèges (ADIV, 7 M 276).

pour les animaux seulement semble-t-il — de Joseph Laudier, « un homme de la commune de Cornud », « en grande renommée », réputé savoir « penser [les] bestiaux mordus », mentionné à plusieurs reprises par le maire de Laillé dans ses courriers au préfet<sup>51</sup>. La durée de latence de la maladie, très variable d'un individu à l'autre, d'une affaire à l'autre, de 21 à 52 jours dans les affaires qui nous intéressent ici, sont d'ailleurs l'occasion de tester ces remèdes (graphique 1). Mais ces délais ne sont qu'un répit, sauf exception.



Graphique 1

*Le temps de latence de la rage : quelques exemples*

Car exceptions il y a. Ainsi, en 1816, seules deux des huit personnes blessées succombent : Joseph Jumel, mordu à Laillé, décédé le 2 juillet, et Jeanne Courtas, attaquée à Saint-Erblon, nous l'avons vu, morte le 11 juillet, moins de 48 heures après avoir « éprouvé [...] des symptômes bien caractérisés d'hydrophobie<sup>52</sup> ». Encore la rage n'est-elle pas forcément, selon les médecins, la cause de son décès : après l'« ouverture du corps de cet enfant » — comprendre son autopsie —, les médecins découvrent « vingt-cinq vers lombrics de différente grosseur dans les voies alimentaires dont quinze dans l'esophage [...], un dans l'estomac et le reste dans le second des intestins grêles<sup>53</sup> ». Et Bertin de conclure :

51. ADIV, 7 M 277, lettres du maire de Laillé au préfet, 3 et 18 juin 1816. Une génisse appartenant à Jacques Harelle, de la Porte, « mordue de la louve à l'oreille », échappe semble-t-il à la mort suite aux soins de ce Joseph Laudier. Cette même liasse renferme des listes de remèdes contre la rage proposés par le juge de paix du canton de Guichen (5 juillet 1816), par un habitant de Brie dont le maire de la commune affirme que « ses défunts père, grand-père et bisayeur » avaient les mêmes pouvoirs, tenant « se secret remède d'un prêtre de lanjou » [lire « l'Anjou »], etc. Le nombre de documents concernant ces remèdes supposés datant de l'été 1816 laisse entendre que l'affaire de Laillé fut à l'origine d'une vaste campagne d'information de la part des autorités, à la recherche de solutions.

52. ADIV, 7 M 277, lettre de Bertin, médecin à l'hôpital Saint-Yves, 10 juillet 1816.

53. ADIV, 7 M 277, lettre de Bertin, médecin à l'hôpital Saint-Yves, 12 juillet 1816.

Je crois [...] que les symptômes d'hydrophobie aient été entièrement produits par la présence de ces vers et que la mort de cet enfant ne soit pas la suite des morsures du loup dont par conséquent la rage ne peut pas encore être regardée comme parfaitement constatée.

Il n'y aurait donc eu qu'une seule victime attestée de la rage en 1816, fort peu au regard du nombre de personnes blessées: à Vitré en 1612, au moins quatre des cinq ou six personnes attaquées par un loup enragé avaient succombé, nous l'avons vu; à Concoret, dans le Morbihan, mais aux limites de la future Ille-et-Vilaine, dans le diocèse de Saint-Malo, trois des cinq victimes d'une bête infectée décèdent en 1715<sup>54</sup>; et à Quédillac en 1872, ce sont quatre des six personnes mordues qui meurent. Une mort qui survient d'ailleurs très rapidement après les premiers symptômes: Jeanne Courtas, malade à compter du 9 juillet 1816, meurt dès le 11 à 4 h 00 du matin; l'une des victimes de Quédillac décède en 60 heures, le 10 mai 1872, une autre en 42 heures, le 6 juin 1872. Cette mort, souvent horrible, n'est que rarement décrite par nos sources bretonnes: c'est ainsi «grandement tourmentez en leurs corps» que succombent les Vitréens attaqués en 1612. Quant à Pierre Renault, alors que «sa respiration devenait entrecoupée comme s'il venait de monter une colline à la course», que son cas se caractérise par «le crachotement d'une bave écumeuse» s'écoulant «en abondance par la bouche, mais aussi au plein des deux narines», il finit par tomber «raide mort comme s'il avait été foudroyé»<sup>55</sup>.

\* \*  
\*

On l'aura compris: cet article ne saurait en aucun cas prétendre à une quelconque exhaustivité sur un sujet particulièrement vaste, documenté par des sources aussi diverses que nombreuses, au moins en ce qui concerne les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Tout juste s'agissait-il de présenter les premiers résultats d'une enquête qui demanderait de plus amples recherches.

Plusieurs pistes apparaissent d'ailleurs dès à présent particulièrement prometteuses. La première est celle de la recherche plus systématique, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle notamment, des victimes des attaques du loup en Ille-et-Vilaine. Les dépouillements exhaustifs des registres paroissiaux faits par A. Croix jusqu'aux années 1670 ont fourni des résultats particulièrement suggestifs. Il conviendrait, en relation sans doute avec les généalogistes, d'étendre ces recherches aux années 1675-1800 au moins. Le second axe potentiel est celui de la chasse en général, de la chasse au loup en particulier. Cette activité,

---

54. MORICEAU (Jean-Marc), *op. cit.*, p. 594.

55. ADIV, 7 M 223. Voir aussi *infra* «Annexes», document 4.

qui a fait l'objet de recherches très neuves ces dernières années à l'échelle de la France, reste cependant mal connue en ce qui concerne la Bretagne<sup>56</sup>. La troisième et dernière piste est celle d'une «écologie rétrospective» du loup, une étude qui pourrait d'ailleurs être étendue à d'autres animaux : modes et lieux de vie, habitudes alimentaires, reproduction nous sont pour une part accessibles.

Notre but en rédigeant cet article n'était que de susciter de nouvelles recherches. Gageons qu'il sera pour une part atteint dans les prochaines années.

Monique CHAUVIN-LECHAPTOIS,  
Yann LAGADEC,  
Jos PENNEC,  
Yves RANNOU,  
membres du bureau de la SAHIV

---

56. Sur ce point, nous renvoyons à l'étude de SALVADORI (Pierre), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996.

ANNEXES

**Document 1. Aspects de la chasse au loup en Ille-et-Vilaine**

*Chasser le loup pendant la Révolution*

Exposent les citoyens Mathurin Chais, Louis Maillé, Pierre Rouësnard, Jean Frin, Jean Paris, et Charles Letort, aides cultivateurs et gardes nationales de la commune de Retiers, que douloureusement affligés des ravages continuels que font les loups de leurs contrées voisines ils sacrifient tous leurs moments de loisirs à leur faire la chasse ; que depuis un an ils en ont tué trois et notamment le 27 du courant une louve de trois ans, que pour cette dernière et belle destruction ils seroient fondés à demander la récompense décrétée par le gouvernement afin d'être indemnisés des dépenses considérables pour eux que ces chasses leur occasionnent ; mais que si on ne leur accorde que deux ou trois cents livres en papier cette somme n'est aujourd'hui presque rien en elle-même et surtout en comparaison de celle que l'état a eu l'intention de donner afin d'engager les citoyens à faire tous leurs efforts pour délivrer le pays d'animaux aussi nuisibles, que cette somme n'est même pas dans le cas de faire face aux frais que nécessite le voyage de Rennes pour porter au département la tête de l'animal tué. Pour quoi ce considéré, les exposants attendent en confiance de la générosité du gouvernement une récompense proportionnée à leurs primes et dépenses que cependant si dans les circonstances présentes leur demande ne peut être octroyée ils espèrent au moins qu'on voudra bien leur procurer quelques livres de poudre et du plomb en proportion dont ils ont besoin pour continuer la chasse de ces animaux destructeurs qui depuis un an ont détruit dans une faible commune voisine, environ quarante poulains ; qu'on ne doit pas craindre de leur confier des munitions, la conduite qu'ils ont tenue contre les chouans et qu'ils promettent de tenir en est leur garantie.

A Retiers le trente nivôse an 4<sup>e</sup> de la République

(signatures)

Source : ADIV, L 498.

*Les aristocrates sur leurs terres : la chasse au loup, une chasse récréative ?*

Monsieur le Préfet,

Connaissant dans les bois environnant la propriété que j'habite deux portées de loups et pressé tous les jours par les paysans de venir les chasser, je vous prie, Monsieur le Préfet, de m'autoriser à les chasser dans les bois des communes voisines de Lohéac, ainsi que dans la commune d'Ercé-en-Lamée où j'ai connaissance d'une autre portée et qui fait beaucoup de ravages aux environs de la forêt de Teillay.

Veillez, Monsieur le Préfet, agréer les sentiments de la considération la plus distinguée de

Votre très humble serviteur,

Frédéric de Rengervé,

Guignen

Source : ADIV, 4 M 193.

**Document 2. Quand le parlement de Bretagne s'émeut des ravages  
d'un loup anthropophage**

*Arrêt sur remontrance du parlement de Bretagne, 17 septembre 1743*

17 7<sup>bre</sup> 1743

Le substitut du procureur général du Roy entré en la cour a remontré que les bruits qui s'étoient répandus au sujet du carnage fait par une ou plusieurs bêtes féroces dans les paroisses de S<sup>t</sup> Jean sur Villaines, Châteaubourg, Cervon et autres lieux ne sont que trop confirmés par le procès verbal rapporté par M<sup>e</sup> Curet commissaire de police, le 15 de ce mois. Transporté sur les lieux en vertu des ordres supérieurs qu'il avoit reçus, il y a vérifié que ces bêtes, ont dévoré et mis à mort jusques à trois enfants. Or comme le bon ordre et la sureté publique demandent que l'on ne néglige rien pour se deffaire de pareils animaux, et que cela ne se peut exécuter sans que les habitants des lieux s'arment et s'assemblent; à ces causes led[it] substitut a requis vu led[it] procès verbal cy joint,

Que faisant droit sur ses conclusions il soit ordonné qu'à la diligence des juges et procureurs fiscaux des juridictions seigneuriales des paroisses de S[ain]t-Jean-sur-Villaine, Cervon, Châteaubourg et Marpiré, les habitants des d[ites] paroisses s'assembleront en nombre suffisant et armeront pour faire une chasse commune afin de tuer et détruire la bête ou les bêtes féroces dont est question: qu'à cette fin l'Arrêt qui interviendra soit lû et publié après les Grandes Messes des d[ites] paroisses, et que des diligences que les d[its] juges et Procureurs fiscaux en auront faites, ils seront tenus d'en certifier la cour dans quinzaine, fait au parquet de 17 7<sup>bre</sup> 1743

A. Bertin

La Cour faisant droit sur les remontrances et conclusions du procureur général du Roy ordonne que la diligence des juges et procureurs fiscaux des juridictions seigneuriales des paroisses de Saint-Jan-sur-Villaine, Cervon, Chateaubourg et Marpiré les habitans desdites paroisses s'assembleront en nombre suffisant et armés pour faire une chasse commune afin de tuer et détruire la beste ou les bestes feroesses dont est question et qua cette fin le présent arrest sera lû et publié par les grandes messes desdites paroisses, et des diligences que lesdits juges et procureurs fiscaux auroint faites, tenus d'en certifier la Cour dans quinzaine fait au parlement à Rennes le 17<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> 1743

Montboucher

Berthou

*Rapport d'enquête de Pierre Curé, commissaire de police, 15 septembre 1743*

Nous Pierre Curé commissaire de police à Rennes rapportons que ce jour quinziesme de septembre mil sept cent quarante trois, aux fins des ordres nous donnés le jour d'hyer par Monseigneur de Montboucher Premier Président de la Chambre des vacations nous nous sommes de compagnie de M<sup>e</sup> Jean Baptiste Richard pris pour ajoin après lui avoir fait lever la main et pris de lui le serment en tel cas requis, transportés de cette ville au bourg de Cervon distant de trois lieues à l'effet de faire Informa[ti]on sommaire des accidents qui sont arrivés par des animaux féroces et voraces qui rodent dans cette p[aroi]sse et en d'autres circonvoisines pour le tout rapporté à la cour estre statué ce qu'il sera vu appartenir; à laquelle information procédant et etant à la maison presbitérale dudit Cervon nous y avons entendu et reçu lad[ite] déclaration des personnes cy apres dénommées:

Missire Julien Ropert Sieur Recteur de la p[aroi]sse de Cervon nous a déclaré que la nommée Jeanne Massot fille de Jean Massot du village de la Hamonnoys dite paroisse de Cervon ayant été étranglée par une beste feroce, ainsi qu'on le présume mercredi dernier onze du present mois environ les onze heures du matin, il la fit désensevelir avant de lui donner la sépulture afin d'estre instruit de l'état où étoit le cadavre et il fut remarqué tant par lui que par missire Julien Loeillet prestre son neveu et curé de la d[ite] p[aroi]sse que par plusieurs autres personnes en grand nombre, que le cadavre dudit enfant étoit totalement séparé de la tete en sorte que le dessous de la gorge avec la langue, les yeux et les oreilles étoient mangés; il fut pareillement remarqué que sur la gorge il y avoit plusieurs playes paroissant avoir été formées comme par une griffe et d'autres parties du corps contusées; la quelle déclaration les soussignants attestent estre véritable

Ropert r<sup>e</sup> de Servon

J. Loeillet curé de Servon

Gaudiche pr[ocureur] f[is]ca]l de Servon

André Fontaine demeurant au susdit bourg de Cervon nous a déclaré que le mesme jour onze de ce mois ayant pris que la bête dont est mention venoit de faire carnage, il fut en compagnie de plusieurs autres habitans dudit bourg à la chasse de lad[ite] beste et la vit dans un pré appartenant à Nicolas Pannetier, au moment quelle sortoit du bois taillis appartenant à Julien Marchand métayer de la Croix, qu'il tira un coup de fusil sur ledit animal sans avoir pû l'atteindre; qu'il remarqua qu'elle est de forme d'un grand loup, et que la peau lui apparut cependant un peu différente, y ayant plusieurs endroits de son corps marqués de taches plus blanches, qu'il lui parut plus eflanqué et plus long de taille que les loups ordinaires, et qu'après l'avoir manquée elle passa par un autre pré et ensuite dans une pièce de terre où il la perdit de vuë, ainsi que la compagnie où étoit le déclarant; et a déclaré ne scavoir signer, en cet endroit est intervenu le S<sup>r</sup> Jacques Gaudiche, lequel nous a déclaré estre de la compagnie dudit Fontaine et avoir aussi tiré sur la d[ite] bête et que la déclaration cy dessus est conforme auquel a marqué

Jacques Gaudiche

Et au moment de la réception des susdites déclarations est intervenu audit prestre maître Euzebe Chauvin avocat en la cour lequel a déclaré qu'à la prière de Monsieur le Président de Châteaugiron, il est à faire depuis le matin du jour d'hyer des perquisitions tendantes à la mesme fin que celles pour laquelle nous agissons et que dans la tournée qu'il a fait, il a appris diferent désordres causés par des bêtes féroces; que pour s'en assurer il a parlé au père et à la mère de l'Enfant qui fut tué il y eut mercredy huit jours dans la p[aroi]sse de S[ain]t-Jean-sur-Vilaine pres le village de la Goronniere; qu'il a pareillement parlé au nommé Massot père de la petite fille enterrée à Cervon le onze dudit mois, lequel lui a dit que son enfant avoit esté trouvé étranglé, et lui a fait remarquer la trace sur du chanvre qu'on n'a pas cueilli dans cet endroit, comme aussi des cheveux dudit enfant au lieu où il fut trouvé égorgé et distant d'environ cinquante à soixante pas d'une maison habitée et a signé

E. Chauvin

Nous etants ensuite transportés au bourg et paroisse de Chateaubourg à l'effet d'y continuer notre commission, nous y avons reçû la déclaration du sieur Georges

Michel des Noës maître chirurgien juré et commis au raports dudit lieu, et lequel nous a dit que le seziesme d'août dernier il fut appelé à la requête du sieur procureur fiscal de la juridiction du Plessix Rafray à l'effet de faire ouverture du cadavre d'un enfant appelée Georgine Racinais âgée d'environ neuf à dix ans de la paroisse de Domagné au village de Jumelle et rapporter son procès verbal de l'état dud[it] cadavre, ce que fait a été et est a pris par icelui que sur le parietal senextre il y avoit trois playès qui lui parurent faites de griffes avec des ouvertures du pericrane, comme aussi que les deux oreilles étoient détachées de la tête et en avoir été arrachées, qu'aux tempes, à la face et dans toute la capacité du sternum, et côtes, mesmes sous l'aiselle gauche il y avoit grande quantité de playès paroissant faites par les dents et griffes de quelque gros animal ; et quoyque l'enfant ne fut mort que du quatorze précédent, le cadavre étoit extrêmement puant, les playes totalement couvertes de vers et après les avoir abatus, il se trouva que la peau étoit totalement noire tant à la tête qu'à la poitrine et les autres parties du corps dans leur couleur naturelle ; qu'enfin après avoir fait incision cruciale à la partie cheveluë, le péricrâne s'est détaché du crâne, ce qui n'arrive ordinairement que par une grande corruption. Telles sont les déclarations dudit sieur des Noës lesquelles il a affirmé estre le précis de son procès verbal et a signé. Ajoûte que lors de la dite opération il étoit assisté du Sieur Lueru chirurgien au bourg et paroisse de Domagné et que leur proces verbal fut rapporté en présence des juges, procureur fiscal et greffier delad[ite] juridiction du Plessix Raffray et est en conséquence déposé audit greffe

G. Desnos

Et attendu que nous avons été informés à notre arrivée à Châteaubourg que le Sieur des Noës dont la declara[ti]on cy dessus nous étoit absolument nécessaire, se trouvoit absent à voir des malades, nous avons préféré d'en attendre le retour à aller au bourg de S[ain]t-Jean-Sur-Villaines, mais pour recevoir dudit lieu de S[ain]t-Jean les connaissances nécessaires nous avons fait écrire par notre dit ajoin au Sr de la Croix Rublon y demeurant, lequel avocat a répondu au pied du billet luy envoyé et joint au présent. De tout quoy nous avons rapporté le procès verbal dans la forme que dessus les dits jour et an que devant sur et auxdits lieux

Couche environ les sept heures du soir audit Châteaubourg sous notre signe et celui de notre dit ajoin

P. Curé

Richard ajoin.

*Source* : ADIV, 1 Bf 1590.

#### *Extraits des registres de sépultures de Domagné et de Servon, 1743*

Georgina Racinais âgée d'environ 8 ans morte à Jumelle le 11 d'août a este enterrée le lendemain dans le cimetière en présence de Julien Vallée son beau-père et de Julienne Voisin sa mère qui requis de signer ont déclaré ne le scavoit

Jos. Legendre, R[ecteu]r

Anne Massot âgée de neuf ans demeurante à la Hamonais en cette paroisse fut dévorée par une beste carnassière inconnüe dans ces païs, et inhumée dans le cimetière de cette paroisse l'onsieme 7bre 1743

J. Loeillet, curé



### **Document 3. Les combats contre une louve enragée en juin 1816**

#### *Rapport du gendarme Jean Guichard, 1<sup>er</sup> juin 1816*

Aujourd'hui premier juin mil huit cent seize, je soussigné Guichard, Jean, ch[evalier] de l'ordre royal de la Légion d'honneur, gendarme à pied à la résidence de Bout-de-Landes, département d'Ille-et-Vilaine, rapporte que peu de temps après mon retour de la correspondance de Pont-Péan, me trouvant dans mon jardin, j'ai entendu crier au loup et à l'assassin, de suite je suis rentré dans ma chambre, où j'ai pris mon fusils chargé et trois cartouches que j'ai mis dans ma poche et me suis dirigé vers le lieu où la force était réclamée. Parvenu environ deux cent cinquante toises, au débouché d'une forte haie, un loup venant d'une pâture est paru à moi tous à coup; il s'élança sur moi et me mis hors de pouvoir me servir de mon arme. J'ai saisi l'animal par la gorge et je l'ai terrassé, il s'est débarrassé de moi et comme je faisais un pas en arrière, il s'est élanqué de nouveau sur moi et m'a mordu à la cuisse droite. Je l'ai ressaisi par le cou et dans le même instant il m'a encore mordu sur l'avant bras droit. Je l'ai reterrassé et repoussé et me suis retiré promptement en arrière, l'animal m'a laissé et pris la fuite. Je lui ai tiré un coup de fusil; il est tombé au coup; j'ai marché dessus à environ quatre-vingt pas mais je n'ai pu apercevoir si je l'avais atteint. J'ai de nouveau chargé mon fusil et j'ai poursuivi ce loup jusqu'à la nuit, conjointement avec Monsieur Humbert, mon brigadier et mes camarades et plusieurs habitants de Laillé, sans avoir pu le rencontrer. Je me suis retiré à ma résidence où étant j'ai avisé au moyen de pourvoir à mon traitement: dans cette entrefaite j'ai appris par la clameur publique qu'environ une vingtaine de personnes avaient été également mordues de ce loup, présumé enragé. De tout quoi j'ai rapporté le présent qui sera adressé à Monsieur le Commandant la Gendarmerie royale d'Ille-et-Vilaine.

#### *Rapport du maire de Saint-Erblon*

Je soussigné Joseph Judeaux, maire de la commune de S[ain]t-Erblon, département d'Ille-et-Vilaine, certifie après m'être assuré de la vérité, que Jean Frogé et J[ea]n Heniette, domestiques, demeurant près le bourg de cette commune, étant hier premier juin, présent mois, dans leur champ nommé le Brossais, environ six heures du soir, est apparu devant le dit Heniette une louve enragée qui courait après lui; ayant fait un cri de force, ledit Frogé qui était dans le champ voisin est accouru armé d'une fourche de fer, il s'est élanqué sur l'animal, l'a embroché au travers le corps et malgré sa résistance l'ont tué, en présence de Perrinne Delorme et Perrinne Guinard qui étaient monté dans un pommier. Plusieurs personnes m'ayant déclaré que Monsieur Guichard de la brigade de Bout-de-Landes a été mordu à onze du matin et Jean Noyal de sur la Lande de Télé et le fils Pierre Texier de Bout-de-Landes. Je ne puis vous donner, Monsieur le Capitaine, d'autres renseignements pour le présent.

#### *Lettre de l'adjoint au maire de Bruz, 17 juin 1816*

Monsieur

En réponse à votre lettre du deux du mois, reçue le quinze, relative à la louve enragée, cette bête fut attaquée le samedi premier du mois au village de la Chalotière dans cette commune par un nommé Charles Harel. Cette homme ayant connoissance de cette bête, s'armat d'une fourche de fer dont les doits ont 18 pouces de long pour aller audevant de sa femme et d'un petit enfant qu'elle avoit avec elle, où elle étoit à travailler dans un champ, venant de sortir de chez lui vit cette bête venir ver lui à environ quatre vingt pas, l'attent, elle s'élança sur lui, il lui présente sa fourche, l'embrocha un doit de sa fourche

dans la gueule jusqu'au manche, elle recule. Il la reprend par sur le crâne de la bête et le lui enfonce une seconde fois. Malgré que les doigts de sa fourche lui avoient été jusques dans le poitrail et après avoir lutté avec elle pendant un demi-quart d'heure, ne pouvant se procurer de secours, ne se trouvant toujours que deux femmes qui avoient des petits enfans qui s'enfermèrent dans une maison et qui n'ausèrent pas aller à son secours, cette bête parvint à lui échapper et on la suivit une demie lieue au sang. Le même jour, vers les 7 à 8 heures di soir, elle fut tuée près le bourg de S[ain]t-Erblon par les nommés Froger et Guignette fils, sans grande résistance, ce qui n'est pas douteux après une pareille attaque.

Source : ADIV, 7 M 277.

#### Document 4. Lorsque la presse se fait l'écho des attaques de loup : l'affaire de Quédillac en 1872

— Les loups attaquent rarement l'homme, surtout dans notre région; il y a pourtant des exceptions à ce respect plus ou moins forcé que porte cette bête féroce à l'espèce humaine; le fait suivant en est la preuve.

Lundi dernier, vers neuf heures du matin, la ville de Saint-Méen était mise en émoi par la ruineur répandue qu'un cultivateur de la commune avait été dévoré par un loup. Il y avait, dans ce bruit, de la vérité et de l'exagération; voici exactement ce qui était arrivé.

Le nommé Jean-Marie Lorand, laboureur à la Ville-Billet, coupait vers huit heures du matin, des ajoncs à 200 mètres environ de sa demeure, lorsque tout-à-coup, il entendit un fort bruit; au même instant, un loup sortit du massif épineux, et aussi prompt que l'éclair, se lança sur lui et le terrassa.

Une lutte terrible s'engagea alors. Après s'être trouvé cinq à six fois aux prises avec le redoutable animal qui le renversait toujours, Lorand, qui est doué d'une force peu commune, put se relever; mettre son pied droit sur les flancs du loup, son pied gauche sur le cou et le frapper à coups redoublés du faucillon dont il se servait pour son travail fut l'affaire d'un instant. L'arme fractura en plusieurs endroits l'épine dorsale du loup, qui bientôt fut hors d'état de nuire.

Ce fut alors que Lorand appela au secours. Au bout de dix minutes, deux voisins arrivèrent et achevèrent l'animal à coups de pioche.

Admis d'urgence à l'hôpital de Saint-Méen, le blessé fut visité par M. le docteur Deshois qui lui donna les premiers soins et constata de nombreuses morsures, dont douze au bras gauche, d'une profondeur de cinq centimètres, quatre au bras droit, très-graves, une à la cuisse droite, et une dernière au pouce de la main gauche dont les chairs étaient entièrement meurtries.

D'après les investigations qui ont été faites, ce loup avait déjà mordu quatre personnes dans les communes de Guitté, Caulnes et Saint-Jouan-de-l'Isle, dans le département des Côtes-du-Nord. L'autopsie de la bête a dû être faite à Montfort, par le vétérinaire de cette ville, afin de savoir si elle était ou non atteinte de la rage.

Journal d'Ille-et-Vilaine, 17 avril 1872.

— La *Petite Gazette de Bretagne* nous fournit quelques détails rétrospectifs relativement à l'invasion de loups qui vient d'avoir lieu sur les confins des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine et dont nous signalions hier le dernier épisode :

« Les cantons de Saint-Jouan-de-l'Isle et de Saint-Méen ont été mis ces jours-ci en grand émoi par la présence d'un loup sorti des bois de Couëllan, à Caulnes, et qui a mordu plusieurs personnes. Ce furieux animal, que l'on assure être d'une force extraordinaire, aurait également attaqué des bestiaux, vaches, chevaux, moutons, et aussi des chiens.

« La gendarmerie et les plus intrépides chasseurs du pays ont immédiatement fait des battues pour détruire ce loup et les autres que l'on suppose cachés sous bois.

« P.-S. — Les renseignements ci-dessous nous parviennent au moment de mettre sous presse.

« Le loup sorti dimanche 14, dans la soirée, du bois de Couëllan, a attaqué et blessé gravement cinq personnes, dont voici les noms :

« 1<sup>o</sup> Jouet (Jean-Baptiste), âgé de 17 ans, domestique à Caulnes, blessé aux deux bras et au bas des reins, du côté gauche;

« 2<sup>o</sup> Dartois (Jean-Baptiste), âgé de 32 ans, cultivateur à Guitté, mordu à une cuisse et à la main droite;

« Renaud père, âgé de 53 ans, cultivateur à Guitté, mordu aux reins, à la cuisse gauche et à la main droite;

« 4<sup>o</sup> Maillard père, âgé de 55 ans, tanneur à Caulnes, mordu aux mains et à la figure. Cet homme avait avec lui sa fille, âgée de 17 ans, qu'il défendait contre le loup; elle n'a point été mordue;

« 5<sup>o</sup> Langlais (Joseph), âgé de 61 ans, cultivateur à Guitté, mordu aux deux joues et à une main. »

Journal d'Ille-et-Vilaine, 18 avril 1872.

On nous écrit de Saint-Méen, 16 avril 1872 :

« Un affreux évènement vient de mettre en émoi la ville de Saint-Méen et ses environs.

« Hier, 15 du courant, vers neuf heures du matin, un cultivateur nommé Lorand (Jean-Marie), demeurant au village de la Ville-Biette, commune de Quédillac, était occupé dans un champ à couper des ajoncs, lorsqu'il se voit soudainement attaqué par un énorme loup qui le renverse. Lorand, surpris, se relève; mais, renversé de nouveau, il se relève encore, et cette fois, envisageant de sang-froid toute l'étendue du danger qu'il court, il se précipite à son tour sur son sauvage agresseur. C'est alors que s'engage une lutte terrible, corps à corps, entre cet homme, doué d'une force athlétique, et cette bête féroce qui l'attaquait avec toute la fureur de la rage. Combien de temps dura cette lutte atroce? Nul ne le sait; mais Lorand, après plusieurs blessures affreuses, parvient à saisir de la main gauche la mâchoire supérieure du loup, et de la droite lui assène sur la tête de vigoureux coups du faucillon dont il est armé. Enfin, Lorand, se sentant de nouveau cruellement mordu, abandonne son arme, se jette sur le loup et, par un effort désespéré, le terrasse, et lui appuyant fortement le genou sur la gorge, le maintient ainsi et appelle au secours. Deux femmes accourent, armées de tranches, et sont assez heureuses pour assommer ce terrible animal, dont Lorand, paraît-il, n'est pas la première victime; car, si je suis bien renseigné, ce même loup doit avoir exercé ses ravages dans les communes de Guilté, La Chapelle Blanche et Caulnes.

« Quoique souffrant des douleurs aiguës et affaibli par la perte du sang qui coule en abondance de ses plaies, le courageux Lorand se sent encore assez de force pour se rendre à Saint-Méen, où M. le docteur Desbois le fait entrer à l'hospice et lui prodigue tous les soins qu'exige son état. Malgré ses nombreuses et profondes blessures, les soins intelligents dont il est entouré nous donnent tout espoir de le sauver.

« On ne peut trop recommander à l'admiration et à la reconnaissance cet homme, dont la force et le sang-froid viennent de préserver la contrée de malheurs incalculables, et pour notre propre compte nous lui payons bien sincèrement ce double tribut qu'il mérite.

« Depuis quelque temps, on signale aux environs de Saint-Méen la présence de plusieurs

loups, entre autres d'une louve prête à mettre bas. Nous aimons à espérer que l'autorité supérieure voudra bien ouvrir les yeux sur les dangers que vont courir les habitants de nos campagnes, et nous donner les moyens sûrs et prompts de nous débarrasser d'un aussi dangereux voisinage.

*Journal de Rennes, 18 avril 1872.*

**Document 5. La mort lente de Pierre Renault, mordu par un loup enragé :  
le rapport du docteur Ramard de Bécherel (1872)**

Le n[omm]é Pierre Renault [...] est mort de l'hydrophobie rabique, aucun doute à cet égard. Le loup enragé lui avait occasionné trois petites plaies à la main droite et une petite au ventre. Il se fit panser à Médréac par le médecin. Ses petites plaies ne furent point cautérisées. Elles ne tardèrent pas à se guérir. Le lundi 6 mai, 23<sup>e</sup> jour après la morsure, après avoir dîné comme à son ordinaire, le soir en rentrant à son domicile des travaux des champs, il déclara qu'il était malade, qu'il pensait que cela était une mauvaise digestion. Il se mit au lit ne voulant pas manger. Sa femme lui prépara une tasse de thé. Elle fut très surprise du phénomène singulier de reculement que la vue du liquide produisit sur lui. Elle remarqua aussi que par instant sa respiration devenait entrecoupée comme s'il venait de monter une colline à la course. On me fit demander. Le mardi à onze heures je me rendis chez lui. Je constatais le phénomène d'hydrophobie et la respiration entrecoupée par instant. Je déclarai à la famille qu'il était atteint de la rage et qu'il faudrait se donner garde au flux salivaire qui ne devait pas tarder à se déclarer. En effet, dans la nuit du mardi au mercredi, le crachotement d'une bave écumeuse se montra. Non seulement elle s'écoulait en abondance par la bouche, mais aussi au plein des deux narines. Il mourut le vendredi 10 à 2 heures du soir. Il s'est montré très doux dans ses accès rabiques, remerciant beaucoup les personnes qui l'assistaient, priant les personnes de ne pas approcher trop proche de son crachotement de bave dans la crainte de leur communiquer cette maladie. Il était très loquace et changeait souvent de place. Le vendredi je le vis à onze heures du matin, je le trouvai assis dans une chaise, parlant beaucoup et même gesticulant, horreur des liquides, respiration entrecoupée par moment, crachotement continu d'une bave écumeuse qui s'écoulait aussi par les narines, il déclarait n'avoir de douleur nulle part ; mais qu'il éprouvait une faiblesse qui n'allait pas tarder de le faire mourir. A 2 heures du soir, il était dans sa chaise assis, lorsqu'il tomba raide mort comme s'il avait été foudroyé.

Il est mort de la rage sans aucune espèce de doute.

*Source : ADIV, 7 M 223.*